

**ALLOCUTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR DU  
CABINET DU PRESIDENT DE LA COUR  
CONSTITUTIONNELLE PRONONCEE A L'ACCASION DE  
LA CEREMONIE DE CLOTURE DU SEMINAIRE DE  
FORMATION DU PERSONNEL DE LA COUR  
CONSTITUTIONNELLE EN GESTION ELECTRONIQUE  
DES FICHIERS, DES ARCHIVES ET DES DOCUMENTS**

*Brazzaville, mardi 23 septembre 2014*

Monsieur le secrétaire académique de l'institut CEREC-ISCOM ;

Monsieur le chef du cabinet du vice-président de la Cour constitutionnelle ;

Cadres et agents de la Cour constitutionnelle ;

Mesdames et messieurs,

Lundi 15 septembre dernier, en ses mêmes lieux, s'ouvrait le séminaire de formation du personnel de la Cour constitutionnelle en gestion électronique des fichiers, des archives et des documents. Aujourd'hui il est heureux de se satisfaire du bon déroulement de la formation suivant le timing convenu. L'instant me paraît, à juste titre, propice pour saluer au nom de Monsieur le président de la Cour constitutionnelle, d'une part, le professionnalisme et le sens de responsabilité des formateurs et, d'autre part, l'engagement du personnel de la Cour constitutionnelle qui marque ainsi, avec ferveur, son adhésion au processus de dématérialisation enclenché par Monsieur le président de notre institution.

Je ne puis, dès lors, chers formateurs, mesdames et messieurs les séminaristes, m'empêcher de vous faire part de la satisfaction de Monsieur le président de la Cour constitutionnelle à qui rapport a été régulièrement fait sur le déroulement du séminaire.

Cadres et agents de la Cour constitutionnelle,

Maintenant que s'achève la formation, c'est encore un privilège pour moi de relayer, à votre endroit, l'exhortation de Monsieur le président de la Cour constitutionnelle à ne jamais vous lasser d'apprendre. La vie, même professionnelle, n'est pas une cour de miracles où le tout se fait et se réalise en un coup de baguette magique. Il faut, bien entendu, avoir l'humilité d'apprendre car, dans cette vie, chaque pas, minime soit-il posé pour l'apprentissage, compte.

Appropriiez-vous effectivement les nouvelles connaissances reçues. Ce ne serait qu'ainsi qu'elles enrichiront au mieux, j'en suis convaincu, votre profil et constitueront, en cela, un gain qualitatif dans votre carrière professionnelle. Un nécessaire background vous permettra de vous rappeler d'où l'on est parti, de circonscrire le chemin parcouru et d'avoir claire conscience de notre ultime destination.

C'est, justement, mesdames et messieurs, l'itinéraire de la dématérialisation que chacun de nous devra s'abstenir de dévoyer. La gestion quotidienne de la Cour constitutionnelle, notre commun outil de travail, gagnera précieusement en temps, en coût et en qualité de service.

Cadres et agents de la Cour constitutionnelle,

Le temps n'attend jamais. Celui qui arrive après les présentes civilités doit être le temps de la pratique, c'est-à-dire de la mise en

œuvre, mieux de l'utilisation des connaissances reçues dans le cadre des prestations attendues de vous. Vous disposez, d'ailleurs, de tout pour ce faire. Et, quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que Monsieur le président de la Cour constitutionnelle ne ménagera aucun francs quant à pourvoir votre cadre de travail de matériel et d'équipement supplémentaires si de tels besoins venaient à lui être exprimés.

Le feu vert de la pratique des connaissances reçues est allumé. Le boulevard de leur expérimentation s'ouvre, à perte de vue, devant vous. Pratiquez, à bon escient, les notions reçues pour qu'elles ne soient pas entraînées dans la spirale du déclin et du préjudiciable oubli. Les anglais ne disent-ils pas à juste raison d'ailleurs « *practice makes perfect* » !

Mesdames et messieurs,

Sur ce, et au nom de Monsieur le président de la Cour constitutionnelle, je déclare clos le séminaire de formation du personnel de la Cour constitutionnelle en gestion électronique des fichiers, des archives et des documents. Je vous remercie de votre attention.